



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/LDC/GR/4/Add.1
30 août 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

REUNION INTERGOUVERNEMENTALE DE HAUT NIVEAU
POUR L'EXAMEN GLOBAL A MI-PAROURS DE
LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION
POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR
DES PAYS LES MOINS AVANCES
Consultations entre hauts fonctionnaires
New York, 25 septembre 1995

LISTE ANNOTEE DES QUESTIONS QUI SERONT EXAMINEES
LORS DES CONSULTATIONS ENTRE HAUTS FONCTIONNAIRES

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Par sa résolution 49/98 du 19 décembre 1994, l'Assemblée générale a décidé que la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés se tiendrait à New York du 26 septembre au 6 octobre 1995, et serait précédée de consultations entre hauts fonctionnaires, le 25 septembre 1995. Les participants à la Réunion procéderont à l'examen global à mi-parcours, étudieront les nouvelles mesures nécessaires et rendront compte à l'Assemblée générale des progrès de l'exécution du Programme d'action.
2. Les consultations sont ouvertes à de hauts fonctionnaires des Etats ayant décidé de participer à la Réunion intergouvernementale de haut niveau. Tout organisme intergouvernemental ayant le statut d'observateur à l'Assemblée générale pourra également être invité à y prendre part, s'il en exprime le souhait, en qualité d'observateur.

ORGANISATION DE LA REUNION INTERGOUVERNEMENTALE DE HAUT NIVEAU

3. Les participants à la Réunion d'experts gouvernementaux des pays donateurs et d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique avec les représentants des pays les moins avancés (Réunion entre donateurs et bénéficiaires), tenue pour préparer l'examen global à mi-parcours, ont formulé des recommandations concernant l'organisation de la Réunion intergouvernementale de haut niveau 1/. Les recommandations approuvées par les hauts fonctionnaires, ainsi que les décisions qu'ils prendront eux-mêmes au sujet des questions en suspens exposées ci-après, constitueront la base de leur rapport à la Réunion de haut niveau.

A. Adoption du règlement intérieur

4. Comme l'ont recommandé les participants à la Réunion entre donateurs et bénéficiaires, la Réunion intergouvernementale de haut niveau pourrait décider d'appliquer le règlement intérieur de l'Assemblée générale, mutatis mutandis.

B. Election du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour provisoire)

5. Les hauts fonctionnaires pourraient se consulter sur la désignation du président, qui sera élu par la Réunion intergouvernementale de haut niveau.

6. Ils pourraient aussi étudier la question du choix des 29 vice-présidents, dont l'un fera office de rapporteur, de façon qu'à la séance plénière d'ouverture de la Réunion les divers groupes soient en mesure de proposer des candidats et que tous les membres du bureau puissent être élus par acclamation, sans qu'il soit nécessaire de voter au scrutin secret.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour provisoire)

Adoption de l'ordre du jour

7. Les participants à la Réunion de donateurs et de bénéficiaires ont recommandé aux hauts fonctionnaires d'approuver le projet d'ordre du jour provisoire et l'organisation des travaux proposés dans l'annexe des conclusions concertées 423 (XLI) qui avaient été adoptées par le Conseil du commerce et du développement le 31 mars 1995. (Pour l'ordre du jour provisoire, voir le document TD/B/LDC/GR/4, ci-joint.)

8. Les hauts fonctionnaires pourraient recommander à la Réunion de haut niveau d'adopter cet ordre du jour provisoire.

1/ Voir le rapport de la Réunion entre donateurs et bénéficiaires (TD/B/42(1)/9, TD/B/LDC/GR/5, TD/B/LDC/AC.2/2, 23 juin 1995).

Organisation des travaux et constitution de comités de session

9. La Réunion intergouvernementale de haut niveau disposera de 9 jours ouvrables. Le secrétariat a établi un calendrier indicatif des séances (voir l'annexe I).

10. Les participants à la Réunion pourraient constituer un comité plénier, en sus de la réunion plénière. Ce comité serait présidé par le président de la Réunion. Le débat général aura lieu en réunion plénière. Le comité plénier pourrait examiner le point 3 de l'ordre du jour (Examen global à mi-parcours des progrès de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :

- a) Progrès accomplis au niveau national;
- b) Progrès de la mise en oeuvre de mesures internationales d'appui;
- c) Nouvelles mesures nécessaires pour assurer la pleine exécution du Programme pendant la seconde moitié de la décennie).

Le comité plénier pourrait, si nécessaire, créer des groupes de travail pour examiner cette question.

11. Les hauts fonctionnaires pourraient donc recommander la constitution d'un comité plénier chargé d'examiner le point 3 de l'ordre du jour provisoire, toutes les autres questions étant étudiées en réunion plénière. Il pourrait également approuver les propositions concernant l'organisation des travaux, qui figurent dans la section E ci-après.

D. Débat général

12. Dans une note datée du 14 août 1995 (TDN 330/17(1-10)), le Directeur chargé de la CNUCED a informé les gouvernements de l'établissement d'une liste d'orateurs pour le débat général - qui devrait commencer dans la matinée du 26 septembre. L'Assemblée générale a formulé des principes directeurs limitant à dix minutes la durée des interventions des représentants d'Etats, et à cinq minutes celles des déclarations des autres participants. Ces principes devraient être strictement respectés pendant le débat général. Les hauts fonctionnaires pourraient recommander à la Réunion d'adopter ces limites.

E. Organisation des travaux de la Réunion

13. En ce qui concerne l'organisation des travaux de la Réunion, les hauts fonctionnaires pourraient attirer l'attention des participants sur les points suivants :

- i) Les services de conférence disponibles seront répartis, selon les besoins, entre la réunion plénière, le comité plénier et les réunions de groupes régionaux. Des services et installations sont prévus pour un maximum de deux séances simultanées, avec interprétation, le matin et l'après-midi.

- ii) Chaque séance est censée durer trois heures en moyenne; les services prévus pour une séance de trois heures pourraient donc, s'il y a lieu, être répartis entre deux organes de session, des groupes de contact ou des groupes régionaux, pour autant que les réunions considérées soient consécutives.
- iii) Les séances se dérouleront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 16 heures, du lundi au vendredi. La demi-heure entre 9 heures et 9 h 30 sera réservée aux réunions de groupes, dans la mesure du possible. Vu le grand nombre d'orateurs souhaitant participer au débat général, il est important que les séances plénières commencent à l'heure juste (c'est-à-dire à 10 heures et à 15 heures précises).
- iv) Le débat général se déroulera du 26 septembre au 4 octobre. La liste des orateurs pourrait être close le 29 septembre dans l'après-midi. Il n'y aura pas débat général au comité plénier.
- v) Les gouvernements pourraient, dans la mesure du possible, choisir comme chefs de délégation des ministres ou des personnes de rang équivalent.
- vi) Pour permettre à la Réunion intergouvernementale de haut niveau de mener à bien sa tâche dans les délais prévus, et pour assurer la bonne organisation de ses travaux, il sera essentiel d'approuver un calendrier au début de la session et de ne ménager aucun effort pour le respecter.

14. Un calendrier indicatif des séances est proposé dans l'annexe I de la présente note. Le débat général débiterait le 26 septembre et le comité plénier commencerait ses travaux dans l'après-midi du même jour. Pour le débat général, le secrétariat a prévu une séance plénière de nuit, mais d'autres pourraient se révéler nécessaires.

F. Disposition des places à la Réunion

15. Il est proposé que la disposition des places à la Réunion soit la même qu'à la session en cours de l'Assemblée générale.

G. Rapport du Président des Consultations entre hauts fonctionnaires à la Réunion

16. Les hauts fonctionnaires chargeront leur président de communiquer à la Réunion les résultats de leurs consultations, ainsi que leurs conclusions et recommandations.

Annexe I

CALENDRIER DES SEANCES
PREMIERE SEMAINE
(25 - 29 septembre 1995)

| | Mardi 26/9 | Mercredi 27/9 | Jeudi 28/9 | Vendredi 29/9 |
|--|--|---|--|--|
| <u>10 heures - 13 heures</u> | <u>11 heures - 13 heures</u> | <u>10 heures - 13 heures</u> | <u>10 heures - 13 heures</u> | <u>10 heures - 13 heures</u> |
| Consultations entre hauts fonctionnaires | Ouverture de la Réunion intergouvernementale de haut niveau Election du président Adoption du règlement intérieur Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux Constitution du comité plénier Election du bureau | <u>PLENIERE</u> Débat général (suite) | <u>PLENIERE</u> Débat général (suite) | <u>PLENIERE</u> Débat général (suite) |
| | | <u>COMITE PLENIER</u> | <u>COMITE PLENIER</u> | <u>COMITE PLENIER</u> |
| <u>15 heures - 18 heures</u> | <u>15 heures - 18 heures</u> | <u>15 heures - 18 heures</u> | <u>15 heures - 18 heures</u> | <u>15 heures - 18 heures</u> |
| Adoption du rapport des hauts fonctionnaires | <u>PLENIERE</u> Débat général Séance d'ouverture du <u>COMITE PLENIER */</u> Ouverture, organisation et début des travaux | <u>PLENIERE</u> Débat général (suite) | <u>PLENIERE</u> Débat général (suite) | <u>PLENIERE</u> Débat général (suite) |
| | | <u>COMITE PLENIER</u> | <u>COMITE PLENIER</u> | <u>COMITE PLENIER</u> |
| | | <u>SEANCE DE NUIT</u> Débat général (suite), si nécessaire | | |

*/ Le Comité plénier peut constituer des groupes de travail, selon que de besoin, pour examiner des questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

CALENDRIER DES SEANCES
DEUXIEME SEMAINE
(2 - 6 octobre 1995)

| | Mardi 3/10 | Mercredi 4/10 | Jeudi 5/10 | Vendredi 6/10 |
|--|--|--|---|--|
| <u>Lundi 2/10</u> | | | | |
| <u>10 heures - 13 heures</u> | <u>10 heures - 13 heures</u> | <u>10 heures - 13 heures</u> | <u>10 heures - 13 heures</u> | <u>SEANCE PLENIERE DE</u> |
| <u>PLENIERE</u> Débat général (suite) | <u>PLENIERE</u> Débat général (suite) | <u>PLENIERE</u> Débat général (suite) | Séances en fonction des besoins | <u>CLOTURE</u> Adoption du rapport de la Réunion |
| <u>COMITE PLENIER</u> | <u>COMITE PLENIER</u> | <u>COMITE PLENIER</u> | Préparation du rapport de la Réunion | |
| <u>15 heures - 18 heures</u> | <u>15 heures - 18 heures</u> | <u>15 heures - 18 heures</u> | <u>15 heures - 18 heures</u> | |
| <u>PLENIERE</u> Débat général (suite) | <u>PLENIERE</u> Débat général (suite) | <u>PLENIERE</u> Débat général (suite) | Séances en fonction des besoins | |
| <u>COMITE PLENIER</u> | <u>COMITE PLENIER</u> | <u>COMITE PLENIER</u> | Préparation du rapport de la Réunion | |